

Octobre  
2011

# L'INJECTEUR

SPIN OFF



Injekto vous  
félicite!

## Le Specteur

Il fut un temps où la ressource Spectre de rue à Montréal était fermée les mercredis pendant la réunion d'équipe des intervenants. Nombreux sont ceux qui se sont cognés le nez dans la porte et qui sont repartis bredouilles. Afin de pouvoir continuer à distribuer du matériel stérile pendant les heures de réunions, Spectre de rue a eu la brillante idée de créer le projet :

### Le Specteur.

Les Specteurs sont des usagers de la ressource qui s'occupent du site fixe durant les réunions d'équipe. Il y a 2 équipes de 2 Specteurs et ils sont payés à la journée, à raison de 3 heures de travail par semaine.

**Un bel exemple que l'inclusion des personnes qui consomment, c'est pas sorcier!**

L'Anonyme a un nouveau numéro **SANS FRAIS**

1-855-236-6700

Ce numéro sert à rejoindre la roulotte sans frais de n'importe où. Il sert aussi à donner l'horaire de la roulotte.

Si tu as quoi que ce soit à leur demander, contacte les.

# L'ADDICQ réclame des Services d'Injection Supervisée!

Le 30 septembre dernier, la Cour Suprême du Canada a finalement rejeté l'appel du gouvernement fédéral qui tentait de faire fermer Insite à Vancouver, le seul Service d'Injection Supervisée (SIS) en Amérique du Nord. Cette décision arrive après deux décisions semblables de la Cour Suprême de Colombie-Britannique en mai 2008 puis de la Cour d'Appel du BC en janvier 2010.

Cette décision de la Cour Suprême confirme aussi ce qu'on savait déjà grâce aux nombreuses études scientifiques sur Insite, soit que les SIS sauvent des vies, qu'ils aident à réduire les infections au VIH et à l'Hépatite C, qu'ils n'entraînent pas d'augmentation de la criminalité dans le quartier, bref qu'ils sont un service de santé essentiel et qu'il serait criminel de les fermer! Littéralement, car cela violerait le droit des personnes qui consomment des drogues par injection et du personnel d'Insite à la vie, la liberté et la sécurité (Article 7 de la Charte Canadienne des Droits et Libertés).



Sans attendre plus longtemps, l'ADDICQ a invité les médias sous le pont Jacques-Cartier le 3 octobre pour leur annoncer qu'on réclame des SIS au Québec, « partout où ce sera nécessaire », notamment à Montréal et à Québec. On a aussi annoncé qu'on allait envoyer une demande (symbolique) d'exemption en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les drogues et autres substances* à la ministre fédérale de la Santé, Mme Leona Aglukkaq, afin qu'on puisse ouvrir des SIS dans notre province.

Et on est pas les seuls! Si la ministre Aglukkaq veut bien leur accorder des exemptions, on pourrait bientôt voir des SIS ouvrir notamment en Alberta (Edmonton et Red Deer) et en Ontario (Toronto, Ottawa et Thunder Bay)...

Bien entendu, les conservateurs continuent à dire qu'ils sont contre les SIS, que ceux-ci « encouragent » les gens à se droguer et qu'il faut seulement forcer les drogués à arrêter (comme si ça marchait) ou les mettre en prison... Mais la loi étant la loi, c'est à la lumière de la Charte que la ministre de la santé devra décider si elle accorde d'autres exemptions ou non...

De son côté, le ministre québécois de la santé qui attendait la décision de la Cour Suprême avant de se prononcer sur des SIS au Québec a dit que... il allait attendre l'opinion juridique de ses experts avant de se prononcer?! Au moins, il a dit que la Cour Suprême a dit que les SIS sauvaient des vies et n'augmentaient pas le crime dans les environs. Nous on le savait déjà, mais c'est le fun d'entendre le ministre Bolduc le dire! Les personnes UDI et leurs alliés attendent donc impatiemment de voir si le premier SIS au Québec obtiendra une fameuse exemption du fédéral...

**La lutte continue!**

